



Credit bancaire non regler et relance de credirec

Par **ab2c**, le **28/09/2013** à **11:05**

[fluo]Bonjour[/fluo]

j avais un pret au credit lyonnais que j'ai rembourser en partie et je me suis arreter de payer .la derniere relance date de juin 2009puis plus rien. or en fevrier 2013 je viens de recevoir un courrier de E O S CREDIREC qui me demande de regler cette sommes en cheque sois 12 cheques qui mettrons a la date que je leurs dit . sois d'isant que cette pratique n'est pas legal at en plus j'ai vu sur un magazine que les dettes de credit apres 2ans sont prescrite sutout que depuis 2009 je n'ai pas de lettre de relance et maintenant credirec n'arete pas de me menacer au telephone. pouvez vous me repondre. avec tous mes remerciements

Par **Marion3**, le **28/09/2013** à **17:47**

Bonjour,

S'il n'y a pas eu de jugement, votre dette est forclosée.

Ne répondez pas à CREDIREC, changez de numéro de téléphone et inscrivez-vous sur liste rouge (c'est gratuit) si nécessaire.

Si CREDIREC insiste, demandez leur (oralement) copie du titre exécutoire (qu'ils n'ont certainement pas) et n'hésitez pas à les menacer de déposer une plainte à leur encontre pour harcèlement.

Cdt